

## **Annexe I : Fiches thématiques des sujets sensibles**

Cette annexe fait référence à la fiche 3 : débattre des sujets sensibles. Comme annoncé, réussir de bonnes joutes verbales repose essentiellement sur la capacité, dans l'animation du débat, à simplement laisser la liberté d'expression et la créativité prendre la place. L'annexe I fournit quelques principes de communication permettant d'encourager des débats bienveillants et constructifs. Poursuivant le travail, cette annexe-ci vise à donner des outils pour approfondir les thématiques, pour leur donner de la densité. Ce travail est second dans le sens où l'essentiel de cette activité consiste à ouvrir la parole et à l'accompagner. Il n'en est pas moins important.

Nous ne l'aborderons pas dans cette fiche, mais il y a une autre manière d'aider les jeunes à progresser dans leurs argumentations. Cela consiste à réfléchir précisément sur la qualité des arguments, sur ceux qui sont trompeurs ou valides, sur les stratégies permettant de répondre aux arguments trompeurs. Pour l'animateur désireux d'approfondir cette dimension du débat d'arguments, nous conseillons ce merveilleux livre, complet et pourtant accessible, reprenant une partie de ce que Schopenhauer a écrit sur le sujet :

*L'art d'avoir toujours raison (et de se faire détester de tous)*, Editions mille et une nuits, 1983.

Il est également possible de consulter l'un ou l'autre des multiples sites disponibles sur le sujet, par exemple <http://www.sophisme.com/>

Les fiches suivantes vous sont proposées par Soulimen Maarouf et Dimitri Roosbeek, membres de la section « jeunesse » du MIEC, impliqués dans de multiples projets de joutes et participations citoyennes, telles que « débat en terre inconnue ». Issus de la technique d'animation du MIEC, les choix des arguments, sources, chiffres et définitions sont en partie arbitraires et bien évidemment non-exhaustifs.

### **Fiche 1 : Dans un contexte de radicalisation, doit-on privilégier la sécurité à la liberté ?**

Les attentats perpétrés en 2015 et en 2016, en France et en Belgique ont horrifié l'Europe. Suite à ces événements, les Etats ont déclaré l'état d'urgence et ont pris des mesures afin de mieux garantir la sécurité de leurs citoyens. En 2015, après les attentats de Paris, 18 nouvelles mesures ont été décidées ici en Belgique : doublement du budget alloué à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, renforcement des contrôles aux frontières, déploiement de l'armée dans les rues... Mais ces mesures font débat. Est-ce que le gouvernement adopte la bonne manière de combattre le danger ? Est-ce que toutes les mesures prises sont nécessaires et judicieuses ? Voilà des questions que plus d'un citoyen se pose.

#### **POUR**

- 1/ Le premier rôle de l'état c'est de protéger les citoyens contre toute menace.
- 2/ Privilégier la sécurité c'est aussi protéger nos libertés face à un ennemi qui en veut à notre mode de vie.
- 3/ Les mesures de protection sont à la mesure des menaces existantes. L'OCAM est chargé de l'évaluer. Nous devons nous en remettre à l'avis de ces spécialistes.
- 4/ Le rôle de prévention des mesures prises en temps de grand danger dissuadent les potentiels

auteurs d'attentats car il est plus compliqué pour eux de mener à bien leurs projets.

## CONTRE

1/ Les frontières entre sécurité publique et dérives sécuritaires sont minces, ce n'est pas dans des moments de crise et à chaud que les gouvernements doivent changer les lois, elles qui ont été créées à tête reposée et votées sans la pression ni la panique engendrée par les attentats.

2/ Conserver notre mode de vie habituel est primordial en matière de terrorisme. Le changer c'est admettre que la violence peut faire trembler les fondements de notre société.

3/ Les mesures sécuritaires accentuent le sentiment d'insécurité, les gens se méfient de choses qu'ils ne connaissent pas ou peu et cela accentue les replis communautaires.

4/ Le déploiement de l'armée dans les lieux publics et l'augmentation des effectifs visibles de la police n'empêchent pas un attentat, ces mesures sont des leurres destinés à rassurer la population sans réellement augmenter la sécurité de celle-ci.

## Documentation et sources

### Définitions :<sup>[1]</sup><sub>[SEP]</sub>

#### Sécurité:

« Toute société a pour premier objectif de protéger ses membres et d'assurer l'ordre au sein du groupe. Sans sécurité, pas de réelle vie en société. Elle constitue la première des libertés, la condition pour permettre à la liberté de s'exprimer. Faire de la sécurité une fin en soi est la caractéristique des dictatures. En effet, c'est dans la place qu'une société attribue à la sécurité qu'on peut lire son régime politique. Ainsi une dictature donne la priorité absolue à l'ordre et la sécurité aux dépens de la liberté. A l'inverse, une démocratie se doit de chercher un juste équilibre, tout en subordonnant toujours la sécurité à la liberté, la société du risque zéro n'existant pas. »<sup>1</sup>

« La sécurité est un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté ».<sup>2</sup>

#### Liberté:

« La liberté n'a jamais voulu dire que tout est permis. En échange de sa sécurité le citoyen renonce librement à la possibilité de se rendre justice lui-même. Il remet à l'Etat le monopole de la violence. Il y gagne une véritable liberté, reconnue en 1789 comme étant le premier droit de l'homme et qui "consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui". La liberté est donc reconnue comme la fin à atteindre et la raison d'être de toute démocratie, car elle seule permet l'épanouissement de l'homme. La liberté des individus est aussi la première des sécurités face à l'Etat qui, par nature, cherche toujours à accroître son pouvoir. Ainsi, plus la liberté se réduit et plus nous sommes susceptibles d'avoir quelque chose à nous reprocher un jour ou l'autre. »<sup>1</sup>

« Pouvoir que le citoyen a de faire ce qu'il veut sous la protection des lois et dans les limites de celles-ci. »<sup>3</sup>

#### OCAM:

L'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM) est opérationnel depuis le 1er décembre 2006. Succédant au Groupe Interforces Antiterroriste (GIA), il a pour mission d'effectuer des évaluations stratégiques et ponctuelles sur les menaces terroristes et extrémistes à l'encontre de la Belgique.<sup>4</sup>

#### Citations:

*"Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'un ni l'autre,*

*et finit par perdre les deux."*

Benjamin Franklin, un des Pères Fondateurs des États-Unis.

*"Nous ne choisirons pas entre le droit à la sécurité et l'exercice de nos libertés. Nous voulons l'un et l'autre. Nous voulons l'un pour l'autre."*

Charles Michel, Premier Ministre belge.

SEP

*"C'est une victoire des terroristes si la peur s'installe."*

Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur français (du 2 avril 2014 au 6 décembre 2016).

*"Je fais mienne cette formule. Sans sécurité, sans protection publique, il est sans doute difficile d'exercer sa liberté de penser, d'expression, de circuler. Si le citoyen sent que l'Etat le protège, il jouira davantage, dans l'espace public, de ses libertés fondamentales et individuelles. Si les mesures consistent en davantage de contrôles, ceux qui n'ont rien à se reprocher ne devraient pas être dérangés..."*

Lucas Ducarme, juriste belge.

*"Nos institutions, qui comprennent l'option d'état d'urgence, sont bien faites. Quand l'urgence, l'émotion et la confusion sont là, il est utile, pendant une période limitée, de pouvoir perquisitionner 24h sur 24 ou de retenir des gens. Mais modifier la Constitution, c'est autre chose. Et cela participe à cette escalade rhétorique qui crée la confusion et la psychose. La République est forte et elle fonctionne."*

Eva Joly, ancienne Juge d'Instruction à Paris. Députée européenne Europe Écologie

### **Chiffres (en Belgique) :**

- 400, en millions d'euros pour la sécurité et la lutte contre le terrorisme (en complément des 200 millions d'euros d'investissement réalisés en 2015).<sup>5</sup>
- 760, c'est le nombre de millions d'euros de perte des recettes fiscales suite aux attentats.<sup>6</sup>
- 72, c'est le nombre d'heures de garde à vue pour les faits de terrorisme au lieu des 24h prévues par la constitution.<sup>5</sup>
- 24/24, ce sont les heures auxquelles les perquisitions pourront avoir lieu dans les affaires liées au terrorisme.<sup>5</sup>
- 520. C'est le nombre de militaires déployés dans les rues.<sup>5</sup>

### **Pour aller plus loin**

- <sup>1</sup>Sophie Lamoureux, Pour ou contre l'actualité en débat, Paris, Gallimard Jeunesse 2014
- <sup>2</sup>Institut national de santé publique du Québec, <https://www.inspq.qc.ca/expertises/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/centre-collaborateur-oms/definition-du-concept-de-securite> (page consultée le 1 février 2017)
- <sup>3</sup>Centre national de ressources textuelles et lexicales, <http://www.cnrtl.fr/definition/libert%C3%A9> (page consultée le 1 février 2017)
- <sup>4</sup>Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, <http://www.comiteri.be/index.php/fr/34-pages-fr/298-qu-est-ce-que-l-organe-de-coordination-pour-l-analyse-de-la-menace> (page consultée le 10 novembre 2016)
- <sup>5</sup>Le Vif, « les 18 mesures prises par le gouvernement pour lutter contre le terrorisme », <http://www.levif.be/actualite/belgique/les-18-mesures-prises-par-le-gouvernement-pour-lutter-contre-le-terrorisme/article-normal-434835.html> (page consultée le 11

novembre 2016)

- <sup>6</sup>Rtbf, « Les attentats de Bruxelles ont coûté près d'un milliard d'euros à la Belgique », [http://www.rtbf.be/info/dossier/explosions-a-brussels-airport/detail\\_les-attentats-de-bruxelles-ont-coute-pres-d-un-milliard-d-euros-a-la-belgique?id=9362547](http://www.rtbf.be/info/dossier/explosions-a-brussels-airport/detail_les-attentats-de-bruxelles-ont-coute-pres-d-un-milliard-d-euros-a-la-belgique?id=9362547) (page consultée le 09 novembre 2016)
- La Libre, Valentine Van Vyve, Thierry Boutte, « Limiter nos libertés pour assurer notre sécurité ? », <http://www.lalibre.be/debats/ripostes/limiter-nos-libertes-pour-assurer-notre-securite-564b841e3570ca6ff8f6e183> (page consultée le 06 novembre 2016).

## **Fiche 2 : Les médias doivent-ils divulguer l'identité et les photos des terroristes ?**

Dans les journaux, à la télé, à la radio, tout le monde a entendu parler de Salah Abdeslam, Mohamed Abrini, Najim Laachraoui, Mohamed Merah, etc. [1] La couverture médiatique leur a conféré une notoriété indéniable. Dans le contexte du terrorisme, plusieurs questions se révèlent cependant : Est-ce que les médias et la couverture qu'ils leur apportent sont une ressource pour les terroristes ? Les infos concernant l'identité des terroristes sont-elles indispensables au public ? Plusieurs grands médias ont d'ores et déjà pris des mesures afin d'éviter les effets pervers que pourraient avoir la diffusion et la répétition de ces infos.

### **POUR**

- 1/ Les journalistes ont pour devoir de défendre la liberté de l'information, et leur rôle principal est d'informer.
- 2/ Il revient à chacun de sélectionner les informations qu'il juge pertinentes et utiles. Les médias eux se chargent de publier les informations. L'objectivité étant un des devoirs du journalisme, les médias se doivent de la transformer le moins possible.
- 3/ Les entités journalistiques sont des sociétés privées pour la plupart, ce qui implique que leurs lignes rédactionnelles sont totalement libres. Chaque journal a donc le droit de choisir quel genre d'infos il souhaite donner.

### **CONTRE**

- 1/ L'exposition médiatique des terroristes (donner leurs noms, leurs adresses, leurs photos) a un effet négatif sur les familles et les proches qui eux n'ont pas commis de crime.
- 2/ La personnalisation des individus, le fait de raconter leur histoire, crée un canevas de méfiance et augmente la discrimination des populations partageant une origine, une situation économique ou un statut social avec des terroristes.
- 3/ La couverture des "personnalités" du terrorisme a aussi de grosses répercussions sur les quartiers ou communes qui ont vu grandir des citoyens qui se sont radicalisés et qui ont commis des actes terroristes. L'impact économique pour ces communes est énorme et finalement les petits commerçants souffrent, non seulement des attentats, mais en plus de l'écho médiatique des terroristes.
- 4/ La place qu'occupe la diffusion de portraits de terroristes dans les médias leur profite car, même si les portraits se révèlent peu élogieux, dans le monde djihadiste le simple fait d'avoir son nom affiché dans les médias est une réussite en terme de communication. Les médias donnent de la portée au message de la terreur et glorifient malgré eux les auteurs d'attentats.

### **Documentation et sources**

#### **Définitions :**

##### **Identité :**

« Sur le plan juridique, l'identité correspond au nom, au lieu de naissance, au sexe, à la résidence de l'individu. [...] Sur le plan sociologique, l'identité d'un individu ou d'un groupe est constituée par l'ensemble des caractéristiques et des représentations qui font que cet individu ou ce groupe se perçoit en tant qu'entité spécifique et qu'il est perçu comme telle par les autres. »<sup>1</sup>

## Citations:

*"Le processus d'héroïsation se fait lui aussi au sein de la "djihadosphère". Elle compte déjà de nombreux héros que le grand public ne connaît pas. Certes, les médias de masse amplifient ce phénomène, mais l'essentiel ne se joue pas là. Ils sont d'abord des héros – positifs – aux yeux des leurs ; à l'extérieur, l'héroïsation se fait de façon négative."*

David Thomson, journaliste français à RFI et spécialiste du djihadisme, interrogé par Libération

*"Nous voulons éviter de mettre les terroristes au même niveau que les victimes, dont nous diffusons des photos"*

Hervé Bérout, directeur de la rédaction de BFM-TV (France)

*"Les médias sont l'oxygène du terrorisme"*

*"Une fois le meurtre accompli, dire qui était la personne, raconter son passé et diffuser sa photo, c'est se transformer caisse de résonance du crime et devenir l'allié objectif de Daesh."*

David Benichou sur France Inter

Le 25 juillet, Richard Rechtman, psychiatre et anthropologue français, dans Télérama :

RTL annonce qu'elle "ne diffusera pas de photographies des terroristes afin de ne pas participer à une éventuelle recherche de notoriété de ceux qui commettent des actes de barbarie en France". Un engagement plutôt facile à tenir à la radio, qui s'applique aussi à son site internet. Elle ne s'interdit pas, en revanche, de "communiquer leurs noms lorsque la justice le fera."

*"Il nous faut résister à cette course à l'autocensure et aux grandes déclarations d'intention"*

*"Notre devoir est d'informer, le droit des citoyens est d'être informés"*

Michel Field, français, le directeur de l'information de France Télévisions

## Chiffres :

- 4, c'est le nombre de journaux ayant choisi de ne plus divulguer le portrait des terroristes : Le Monde, BFM-TV, Europe 1 et France Médias Monde (RFI, France 24 et Monte Carlo Doualiya) (Europe 1 va même plus loin en ne nommant plus les terroristes.)<sup>2</sup>
- 70.000, c'est le nombre de signatures qu'a récolté une pétition en ligne pour demander aux médias d'"anonymiser" les terroristes.<sup>3</sup>

## Pour aller plus loin ...

- <sup>1</sup>Yves Alpe, Alain Beitone, Christine Dollo, Jean-Renaud Lambert et Sandrine Parayre, *Lexique de sociologie*, Italie, Dalloz, 2005
- <sup>2</sup>Libération, Frantz Durupt et Alexandre Léchenet, « Sur la diffusion de l'identité des terroristes, des médias en rangs dispersés », [http://www.liberation.fr/france/2016/07/28/sur-la-diffusion-de-l-identite-des-terroristes-des-medias-en-rangs-disperses\\_1469092](http://www.liberation.fr/france/2016/07/28/sur-la-diffusion-de-l-identite-des-terroristes-des-medias-en-rangs-disperses_1469092) (page consultée le 05 novembre 2016)
- <sup>3</sup>Le Monde, Alexandre Piquard, « Médias : faut-il divulguer l'identité et la photo des terroristes ? », [http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2016/07/27/des-medias-decident-de-ne-plus-publier-les-portraits-des-auteurs-d-attentats\\_4975341\\_3236.html](http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2016/07/27/des-medias-decident-de-ne-plus-publier-les-portraits-des-auteurs-d-attentats_4975341_3236.html) (page consultée le 05 novembre 2016)

### **Fiche 3 : L'Islam (politique) est-il un meilleur système que la démocratie ?**

Ce dernier débat n'est pas forcément aisé. En ce qui concerne la question des départs, il est pourtant incontournable. D'une manière ou de l'autre, tous les jeunes qui sont partis ou qui y ont pensé se sont posé cette question : l'islam comme système est-il meilleur que la démocratie ? Inversement, c'est une thématique quasiment tabou chez nous : si quelqu'un ose remettre en question la préséance du système démocratique, les émotions se crispent et il est rare qu'une conversation posée puisse avoir lieu. Le but de cette joute est d'inverser le processus et de permettre d'ouvrir le débat malgré la sensibilité du sujet. Pour l'animateur, il est cependant bon d'aborder ce débat avec prudence, en aidant tout particulièrement les élèves à sortir du jugement. Régulièrement, il peut également être opportun de le faire en plusieurs étapes, en prenant soin de se documenter entre deux d'entre elles.

#### **POUR**

- 1/ Le système islamique repose sur des lois divines qui sont, par essence, meilleures que les lois humaines.
- 2/ L'absence d'élection démocratique dans le système islamique permet une stabilité politique et garantit la cohérence des prises de décisions.
- 3/ Les classes sociales sont définies, claires et assumées. Une législation spécifique régit les relations entre les individus de chaque classe, ce qui limite les abus. La multiculturalité y est tolérée et organisée.
- 4/ Le système islamique a pour but l'élévation spirituelle et le bonheur de l'individu. Les autres systèmes (comme la démocratie) n'ont pas des objectifs aussi élevés.

#### **CONTRE**

- 1/ L'islam politique repose sur une croyance religieuse. Si les personnes d'un pays n'adhèrent pas à cette croyance, cela ne les concerne pas. Au contraire, la démocratie donne à tous le même statut : elle est universelle dans le sens où elle s'adresse à tout le monde.
- 2/ La démocratie ne fait pas de discriminations, ni entre les hommes et les femmes, ni entre les différentes croyances. Ce n'est pas le cas de l'islam.
- 3/ La démocratie est un système souple, qui permet donc de s'adapter aisément à des situations très changeantes (comme c'est le cas de nos sociétés actuelles). L'islam a comme base un texte et des règles fixes. Il est donc moins susceptible de s'adapter à notre société très mouvante.

#### **Pour aller plus loin**

- L'express, Claire Charlier, dialogue entre Malek Chebel et Jean-Paul Charnay : « L'islam est-il compatible avec la modernité ? », [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/l-islam-est-il-compatible-avec-la-modernite\\_482575.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/l-islam-est-il-compatible-avec-la-modernite_482575.html) (page consultée le 08 novembre 2016)
- Le Soir, Vincent Engel, « Khamenei et Onfray : deux visions de L'Islam ? », <http://www.lesoir.be/1197062/article/debats/chroniques/2016-04-30/khamenei-et-onfray-deux-visions-l-islam> (page consultée le 08 novembre 2016)
- La Libre, contribution externe d'Abdennour Bidar, « Abdennour : Lettre ouverte au monde musulman », <http://www.lalibre.be/debats/opinions/abdennour-bidar-lettre-ouverte-au-monde-musulman-54b26dcf3570b311405f9f31> (page consultée le 09 novembre 2016)
- Figaro, Claude Sicard, « Intégration de l'islam à l'Occident : l'identité déchirée », <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/05/02/31003-20160502ARTFIG00190-integration-de-l-islam-a-l-occident-l-identite-dechiree.php> (page consultée le 10 novembre 2016)

- Emilio Platti, *Islam, ennemi naturel ?*, Paris, Edition du Cerf, 2006.
- Hicham Abdelgawad, *Les questions que se posent les jeunes sur l'islam*, Paris, la boîte à Pandore, 2016.
- Rachid Benzine, *Nour, pourquoi n'ai-je rien vu venir ?*, Paris, Seuil, 2016.
- *Islam et droits de l'Homme*, sous la direction de Marc Agi, Paris, Des idées et des hommes, 2007.
- Michel Onfray, *Penser l'islam*, Paris, Grasset, 2016.